

Affranchir S.V.P.

Mme Lidwine Carpiaux  
Conférence Libre du Jeune Barreau de Liège  
Palais de Justice  
Place Saint-Lambert, 16  
B-4000 Liège (Belgique)

## Renseignements pratiques

### Date

Jeudi 16 février 2017, de 13h30 à 17h30

### Lieu

Diamant Liège Conference & Business Centre  
Boulevard Emile de Laveleye 191  
4020 Liège

### Formation permanente

- Avocats.be : 4 points
- IFJ : demande en cours

L'Institut de formation judiciaire prend en charge les frais d'inscription des magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire pour la formation (nombre d'inscriptions prises en charge à confirmer). L'Institut de formation judiciaire ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

### Inscription

L'inscription a lieu au moyen du formulaire d'inscription, à renvoyer pour le 13 février 2017 au plus tard.

Droit d'inscription :

- Non-membres CLJB (avec les actes) : 135 € TVAC
- Membres CLJB (avec les actes) : 100 € TVAC
- Avocats stagiaires (avec les actes) : 80 € TVAC
- Participant sans ouvrage : 55 € TVAC

Les actes édités par Anthemis sont remis aux participants le jour du colloque.

### Contact

Mme Lidwine Carpiaux  
CLJB - Place Saint-Lambert, 16  
4000 Liège  
Tél. : 04/232.56.72 - Fax : 04/232.56.80  
Courriel : [cljb@barreauliege.be](mailto:cljb@barreauliege.be)



Conférence Libre du Jeune Barreau de Liège

# La preuve et le faux

Le jeudi **16 février 2017**  
de 13h30 à 17h30



# La preuve et le faux

Le jeudi **16 février 2017**  
de 13h30 à 17h30

La maxime pédagogique « pas de preuve, pas de droit » souligne l'importance de la preuve en droit puisque l'absence de celle-ci peut avoir un effet identique à l'absence de droit. Le droit commun de la preuve doit donc être assimilé et régulièrement revu pour prévenir toute déconvenue judiciaire. Le présent colloque a dès lors pour objet de rappeler les grands principes probatoires en matières civile, fiscale et pénale. Il est par ailleurs l'occasion d'examiner l'incidence du faux dans ces trois domaines juridiques.

Sous l'angle civil, le professeur **Pascale Lecocq**, avec la collaboration d'Elisabeth Jadoul, rappelle les règles édictées par le Code civil en illustrant leurs interprétations et évolutions contemporaines à travers des cas concrets et actuels de jurisprudence. **Maxime Stassin** analyse quant à lui, dans ce domaine déterminé, le faux et les procédures liées à celui-ci: la vérification d'écriture et l'inscription de faux civil. Le professeur **Marc Bourgeois** et Me **Ludivine Loffet** examinent les règles probatoires applicables à la procédure fiscale et les implications du faux et de l'usage de faux fiscal. Enfin, Me **Adrien Masset** aborde les deux thèmes de ce colloque en s'arrêtant dans un premier temps sur les fausses preuves susceptibles de surgir dans le cadre du procès pénal avant d'évoquer, dans un second temps, le mensonge comme droit de défense.

## Programme

- 13:30 **Accueil de participants**
- 14:00 **Mot du Directeur des travaux**  
**Sophie Boufflette**, avocate au barreau de Liège, maître de conférence à l'ULg
- 14:15 **La preuve en procédure pénale et le faux en droit pénal**  
**Adrien Masset**, avocat aux barreaux de Verviers et de Liège, professeur extraordinaire à l'ULg
- 14:45 **La preuve en procédure fiscale**  
**Marc Bourgeois**, professeur ordinaire à l'ULg, co-président du Tax Institute de l'ULg, directeur du master de spécialisation en droit fiscal de l'ULg et **Ludivine Loffet**, avocat au barreau de Liège, assistante au Tax Institute de l'ULg, professeur à la CBCEC Liège
- 15:15 **Le faux et l'usage de faux fiscaux**  
**Marc Bourgeois**, professeur ordinaire à l'ULg, co-président du Tax Institute de l'ULg, directeur du master de spécialisation en droit fiscal de l'ULg et **Ludivine Loffet**, avocat au barreau de Liège, assistante au Tax Institute de l'ULg, professeur à la CBCEC Liège
- 15:45 **Pause**
- 16:15 **La preuve en droit civil: rappel des principes et actualités jurisprudentielles**  
**Pascale Lecocq**, professeur ordinaire à l'ULg, chargé de cours à l'ULB
- 16:45 **La preuve contraire et le faux**  
**Maxime Stassin**, avocat au barreau de Liège, assistant à l'ULg
- 17:15 **Mot du Président de la CLJB**  
**Julien Feltz**, avocat au barreau de Liège
- 17:30 **Clôture**

## Bulletin d'inscription

- «**La preuve et le faux**» – Inscription préalable obligatoire pour le 13 février 2017 au plus tard:
- soit en renvoyant le bulletin d'inscription par la poste ou par fax au 04/232.56.80
  - soit par mail à [cljb@barreaudeliege.be](mailto:cljb@barreaudeliege.be)

À compléter en MAJUSCULES (un formulaire par personne)

Nom : ..... Prénom : .....  
Qualité/fonction :  Avocat  Avocat stagiaire  Magistrat  Autre  
Adresse : .....  
Localité : ..... Code postal : .....  
Tél. : ..... Fax : ..... E-mail : .....

Verse la somme de 135,00 € (non-membre CLJB, avec les actes)  
 Verse la somme de 100,00 € (membre CLJB, avec les actes)  
sur le compte de la CLJB: BE07 6300 7600 0266 avec la mention « Colloque du 16 février 2017 + nom du participant »

Date : ..... Signature : .....